

Le vingt-six mai deux mil dix-sept, une convocation a été adressée à chaque conseiller pour la réunion du conseil municipal qui se tiendra le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017 à 18 H 00 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Bazille, Maire.

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du procès-verbal du 27 avril 2017,
- 2) Lancement du marché de la rue Guy de Maupassant,
- 3) Devenir de la maison communale dite « Cléret »,
- 4) Informations sur les projets en cours,
- 5) Discussion sur le PADD,

Le Maire,

B. BAZILLE

---

## **SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017**

Le premier juin deux mil dix-sept, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Saint-Aubin-sur-Scie, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M. BAZILLE, M.SOTTOU, MME BACHELET, M. LEFEBVRE, M. PARRAUD, M. CHANDELIER, Mme ABRAHAM-MARCHAND, M CAPRON, Mme CRISTOL, Mme FOLLET, M.LÉMERAY, Mme MARCHAND

Etaient absents : Mme ROYER, M. CANTO

Etait absente avec pouvoir : Mme BENOIST ayant donné pouvoir à Mme FOLLET

M. Lefebvre a été nommé secrétaire de séance, Madame Sabrina Colé assurant les fonctions.

### **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 AVRIL 2017**

Le compte rendu de la réunion du 27 avril 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **LANCEMENT DU MARCHÉ DE LA RUE GUY DE MAUPASSANT : N°17-41**

- Vu le CGCT,
- Vu le projet de Sodineuf de construction de logements sur la commune,
- Vu la délibération N°15-08-08 du 10 décembre 2015, décidant l'élargissement de la rue Guy de Maupassant et retenant la société Lorgeril Millour,
- Vu le marché d'ingénierie approuvé en date du 12 février 2015, retenant le cabinet V3D,
- Vu le projet d'aménagement présenté par le cabinet V3D pour une somme de 89 557.50€ HT,
- Vu les délibérations N° 28 et 29 du 30 mars 2017, autorisant M le Maire a demander des subventions auprès de le Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et au Département de Seine Maritime,
- Considérant qu'il y a lieu de lancer la procédure d'appel d'offres pour l'aménagement de la rue Guy de Maupassant,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer la procédure d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la rue Guy de Maupassant,

Le cabinet V3D sera maître d'œuvre et présentera le dossier de consultation,

### **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**ACCEPTE** de lancer la procédure d'appel d'offres pour l'aménagement de la Rue Guy de Maupassant, après avoir pris connaissance du dossier de consultation.

**POUVOIR** est donné à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

<b>VOTE</b>	<b>13</b>
<b>POUR</b>	<b>13</b>
<b>CONTRE</b>	<b>00</b>

### **DELIBERATION VOTANT LE PRINCIPE D'UNE ALIENATION D'UN IMMEUBLE N° 17/42**

- Vu le CGCT,

- Considérant que le logement communal de la ferme du pigeonnier était loué depuis l'an 2000 à Mme Cléret, que cette dernière est décédée en avril dernier, que le logement est libre de tout bail,
- Considérant la visite effectuée dans le logement et que les dépenses indispensables pour remettre cette maison en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont le commune pourrait disposer à cet égard, que la dite maison n'est pas susceptible d'être affectée utilement à un service public communal, que dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation.

M. le Maire explique qu'une visite de la maison dite « Cléret » a été effectuée et qu'il y a de gros travaux à envisager si la commune voulait la louer à nouveau.

Une autre alternative est possible, celle de la vendre, pour cela il faut la faire évaluer par un notaire ainsi que par France Domaine. Il faudrait effectuer un bornage par un géomètre.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**AUTORISE** M. le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette maison par adjudication dans les conditions prévues par l'article L 2241-6 du CGCT,

Le charge en particulier, de faire dresser par un expert les plans et devis estimatif de la dite maison, et d'établir un cahier des charges de l'aliénation.

<b>VOTE</b>	<b>13</b>
<b>POUR</b>	<b>13</b>
<b>CONTRE</b>	<b>00</b>

**TOUR DE TABLE :**

**INFORMATION SUR LES PROJETS EN COURS :**

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la discussion qui devait avoir lieu ce jour même concernant le PADD avec le cabinet VEA est reportée ;

En effet, il convient dans un premier temps d'en discuter entre conseillers municipaux, puis ensuite de prendre contact avec les services de la DDTM et la Chambre d'Agriculture afin de récolter leurs avis. Il faut prendre en compte le SCOT de la Région Dieppoise et Plu de l'Agglomération de Dieppe Maritime qui s'impose à nous.

Monsieur le Maire distribue à chacun des conseillers un dossier dans lequel il y a trois scénarios possible pour le PADD et rappelle les objectifs.

Il faut quatre hectares de terrain à urbaniser et vingt-cinq logements à l'hectare.

Un débat entre les conseillers s'en suit.

Information de M. le Maire :

Des travaux sont prévus par le Département 76 sur la route de l'aérodrome CD 915.

M.SOTTOU : Le nouveau sens de circulation de la rue d'ablon crée des embouteillages. Le logement communal est de nouveau libre, il pourrait être envisagé d'y créer un commerce, une discussion s'en suit.

M. LEFEBVRE : Des travaux électriques ont été réalisés dans différents bâtiments communaux.

Les travaux de la RN 27 se termineront le 9 juin 2017, la circulation sera rétablie dans les deux sens pour le week-end de la pentecôte.

Mme FOLLET : La foire à tout aura bien lieu le 4 juin prochain.

La fête de la musique est prévue le 24 juin.

Certains adhérents du club de Gymnastique se plaignent de la poussière dans la salle des fêtes.

Mme ABRAHAM : il y a des problèmes de bruit, essentiellement de tonte dans le voisinage du clos de la chapelle.

La séance est levée à 19h30